

Séance ordinaire du 22 mars 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux à neuf heures dix-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-02-73

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 22 mars 2022.

CE-2022-02-74

Approbation du procès-verbal des séances des 14, 15 et 16 mars 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 14 et 15 mars 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 16 mars 2022.

CE-2022-02-75

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-021](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la

Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-02-76

Financement de la dépense additionnelle relative aux services professionnels pour la réfection du Centre Raymond-Blais

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2022-006](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux services professionnels pour la réfection du Centre Raymond-Blais, au montant maximal de 159 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-02-77

Renouvellement du contrat d'assurance collective au 1^{er} avril 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective attribué par la résolution CV-2018-00-17, le tout pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

CE-2022-02-78

Dépôt du rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2021 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision FIN-2022-021-R-1](#)

Le rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2021, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2022-02-79

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones prioritaires de développement et de zones de réserve urbaine, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre), adoption document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-018](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel

qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-018. Ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ de procéder au remplacement d'une zone prioritaire de développement par une zone de réserve urbaine près de la rue des Ruisseaux (secteur Pintendre);
 - ✓ de procéder au remplacement d'une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement en bordure de la route Monseigneur-Bourget (Secteur Lévis);
 - ✓ de remplacer une zone de réserve urbaine par une zone prioritaire de développement près de la rue Corot (Secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
 - de demander un avis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur la modification proposée et notification à cette dernière d'une copie conforme de la résolution formulant la demande d'avis.

CE-2022-02-80

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville des 24 janvier et 14 février 2022

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-039](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenues les 24 janvier et 14 février 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-02-81

Demande de modification au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (permutation de zones de réserve urbaine en zones prioritaires de développement, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-044](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement dont l'objet est de permuter deux zones de réserve urbaine dans le secteur de Saint-Nicolas, et ce, pour le motif suivant :

- la localisation de ces deux zones de réserve urbaine ne répond pas aux objectifs de consolidation du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux critères relatifs au mécanisme de permutation.

CE-2022-02-82

Création du comité du développement économique, de la main d'œuvre et de la revitalisation, modification de la résolution CE-2019-15-30 « Adoption du plan d'action du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel, abrogation de la résolution CV-2018-03-44 « Création du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du comité permanent pour l'innovation et le développement industriel et désignation de membres » et modification de la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du Guichet unique action main-d'œuvre Lévis et désignation de membres à ce guichet unique »

[Document d'aide à la décision DEV-2022-026](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de créer le comité du développement économique, de la main d'œuvre et de la revitalisation, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2022-026, et de désigner les membres du conseil de la Ville suivants pour siéger sur ce comité :

- monsieur Michel Patry, à titre de président;
- madame Karine Lavertu, à titre de membre;
- monsieur Steve Dorval, à titre de membre.

Il est également résolu de modifier la résolution CE-2019-15-30 « Adoption du plan d'action du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel, abrogation de la résolution CV-2018-03-44 « Création du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du comité permanent pour l'innovation et le développement industriel et désignation de membres », par la suppression du troisième alinéa.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du *Guichet unique action main-d'œuvre Lévis* et désignation de membres à ce guichet unique » :

- par le remplacement, dans le dernier alinéa, des mots « madame Karine Laflamme, présidente » par les mots « monsieur Michel Patry, président »;
- par le remplacement, dans le dernier alinéa, du nom « Fleur Paradis » par le nom « Karine Lavertu ».

CE-2022-02-83

Attribution du contrat pour l'installation et la maintenance de liens de communications sans-fil

[Document d'aide à la décision APP-2022-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour l'installation et la maintenance de liens de communications sans-fil (appel d'offres 2021-50-134), à Novicom technologies inc., pour une dépense estimée à 415 456,75 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-84**Option de renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue (lot 2)**

[Document d'aide à la décision APP-2022-050-R-1](#)

Il est résolu d'approuver l'option de renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants provenant de la collecte résidentielle en bordure de rue (lot 2), pour une dépense estimée totale de 115 542 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'indexation, pour une durée d'un an, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2019-50-87 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2022-02-85**Modification du contrat pour l'acquisition de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2021-2022**

[Document d'aide à la décision APP-2022-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier le contrat pour l'acquisition de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2021-2022 (appel d'offres de la Ville de Québec numéro 75544), attribué par la résolution CV-2021-07-14, au montant de 290 976,57 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-051.

CE-2022-02-86**Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité**

[Document d'aide à la décision ENV-2022-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-002-R-1. Ce règlement a pour objet de prévoir qu'il est interdit pour le propriétaire, le locataire ou l'occupante ou l'occupant d'un immeuble d'y dégager ou de tolérer qu'il y soit dégagé une odeur nauséabonde de façon à incommoder le confort ou le bien-être du voisinage ou d'une partie de celui-ci.

CE-2022-02-87**Financement de la dépense relative à l'événement *Lévis interculturelle 2022*, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications**

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-002-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'attribuer un budget total de 30 000 \$ à l'événement *Lévis interculturelle 2022*;
- de ce montant, d'accorder une aide financière de 20 000 \$ au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour l'organisation de l'activité conjointe de cet événement et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne;
- d'autoriser la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications à collaborer étroitement avec cet organisme pour l'organisation de cet événement.

CE-2022-02-88

Entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau et abrogation de la résolution CE-2022-02-68 « Entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau »

[Document d'aide à la décision FIN-2022-022-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-2022-022-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2022-02-68 « Entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau ».

CE-2022-02-89

Attribution de contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route de surpresseurs et de leurs différents accessoires requis aux stations d'épuration de Desjardins et de St-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision APP-2022-056](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route de surpresseurs et de leurs différents accessoires requis aux stations d'épuration de Desjardins et de St-Jean-Chrysostome (appel d'offres 2022-55-08), à Lone star blower inc., pour une dépense estimée à 620 200\$ avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-02-90

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 10.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
